

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-222 DU 12 MAI 1997

Portant abrogation du Décret N°91-247
du 31 Octobre 1991 portant nomination
du Secrétaire Général et des Secrétaires
Généraux Adjoints du Gouvernement,
uniquement en son article N° 2 concer-
nant Monsieur Adrien G. BOTCHEKON.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de
la République du Bénin ;

VU la Proclamation, le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996, portant composition du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 96-402 du 18 Septembre 1996 fixant les structures de la
Présidence de la République et des Ministères ;

VU le Décret N° 95-31 du 15 Février 1995 portant Organisation, Attribu-
tions et Fonctionnement du Secrétariat Général du Gouvernement ;

SUR proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du
Gouvernement,

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Avril 1997,

DECRETE :

Article 1er.- Sont et demeurent abrogées les dispositions du Décret N° 91-247
du 31 Octobre 1991 portant nomination du Secrétaire Général et des Secrétaires
Généraux Adjoints du Gouvernement, uniquement en son article N° 2 relatif à la
nomination de Monsieur Adrien G. BOTCHEKON en qualité de Premier Secré-
taire Général Adjoint du Gouvernement.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 12 MAI 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,

Adrien Houngbédi

Adrien HOUNGBEDI.-

Le Ministre des Finances,

Moïse Mensah
Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1
JO 1.-